



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2022-01

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

***en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 7***

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 07 janvier 2022.

Date d'envoi des rapports : 07 janvier 2022.

Présents :

Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES, Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Sylvie BOUCHAUD, Corinne COMPAN, Dominique GOMBERT, Graziella PIERINI, Emilie SAULES-LE BARS, Régine TAUSSAT

Messieurs Claude ASSIER, Eric CANTOURNET, Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Jean VALADIER, Nicolas WÖHREL

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL

Madame Michèle BUSSINGER à Monsieur Claude ASSIER

Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT

Madame Francine LAFON à Madame Emilie SAULES - LE BARS

Madame Karine ORCEL à Monsieur Nicolas WÖHREL

Madame Christine PRESNE à Madame Emilie SAULES - LE BARS

Madame Gisèle RIGAL à Madame Dominique GOMBERT

Excusés :

Madame Geneviève CAMBON

Monsieur Arnaud COMBET

Madame Gulistan DINCEL

Madame Florence PHILIPPE

Madame Nathalie PUEL

Madame Sylvie TAQUET-LACAN

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT.

**Règlement Intérieur du
temps de travail des agents
administratifs et techniques**

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 07 janvier 2022,
Considérant le rapport adressé le 07 janvier 2022,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,

Considérant la délibération n°2020-21 du Comité Syndical du 15 décembre 2020, fixant la durée hebdomadaire du temps de travail des agents administratifs et techniques à 39h30 et prévoyant l'élaboration d'un règlement intérieur du temps de travail,

Considérant le règlement intérieur des services administratifs et techniques organisant le temps de travail au Conservatoire, ci-annexé,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 Place Sainte-Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Vu l'avis favorable, porté en séance, à l'unanimité, du comité technique du 13 janvier 2022,

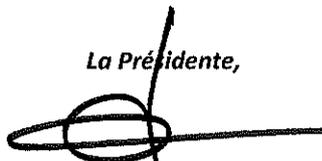
Déposé en Préfecture le

21 JAN. 2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du temps de travail des agents administratifs et techniques au Conservatoire.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Règlement intérieur du temps de travail des agents administratifs et techniques

Date de décision: 13/01/2022

Date de réception de l'accusé 21/01/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 20220113_01

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20220113-20220113_01-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib_22_01.pdf (99_DE-012-251200986-20220113-20220113_01-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe_Delib_22_01.pdf (99_DE-012-251200986-20220113-20220113_01-DE-1-1_2.pdf)

Règlement intérieur des services administratifs et techniques